



# Commune de Marly

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2016 A 19 H 30

---

**PRESIDENCE** : Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente

**PRESENCES** : Conseil général : 50  
: Conseil communal : 9

**SECRETAIRE** : M. Luc MONTELEONE

**REDACTRICE DU PROCES-VERBAL** : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de  
M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Salle commune de l'école primaire de Grand-Pré

~ ~ ~ ~ ~

### **ORDRE DU JOUR**

1. Réception de sportifs marlinois qui se sont distingués en 2016.
2. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2016.
3. Budgets 2017:
  - Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement ;
  - Examen du budget de fonctionnement ;
  - Examen et adoption du budget d'investissement ;
  - Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement ; vote final.
4. Election au Bureau du Conseil général (scrutateur-suppléant).
5. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours.
6. Divers.

~ ~ ~ ~ ~

Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente, ouvre la séance en souhaitant **Introduction** la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à Mme BOZIER et à M. MONTELEONE, au public, en particulier aux employés communaux, et aux représentants de la presse. La Présidente souhaite également la cordiale bienvenue à M. Bertrand EMMENEGGER (PDC), nouveau Conseiller général, qui succède à Mme Aude SALLIN, démissionnaire pour cause de déménagement de la commune. Elle informe que M. EMMENEGGER a été assermenté par M. le Préfet et qu'il peut donc valablement siéger. Mme Line WIDMER-COMMENT donne un bonjour particulier aux jeunes sportifs marlinois qui ont remporté une médaille d'or au niveau suisse durant cette année 2016.

La Présidente relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés, selon l'article 52 du Règlement du Conseil général, et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. La Présidente informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle. Mme WIDMER-COMMENT annonce que la liste des présences circule pour signature. En raison de l'étroitesse de la salle, elle demande, afin de faciliter le comptage des voix lors des votes, que chacun lève de façon bien distincte son carton. En cas d'intervention, la Présidente souhaite que chacun demande la parole en levant la main, donne son nom et qu'il n'y ait pas de ping-pong dans les réponses. A toutes questions posées, le Conseil communal peut y répondre.

Pour la séance de ce soir, Mme Line WIDMER-COMMENT précise que l'ensemble des Conseillères et Conseillers généraux sont présents.

***La Présidente soumet au vote l'ordre du jour proposé, qui est accepté à Décision la majorité évidente, sans opposition.***

**1. Réception de sportifs marlinois qui se sont distingués en 2016*****Intervention du  
Conseil communal***

Comme mentionné dans l'ordre du jour, M. Eric ROMANENS relève qu'il s'agit ce soir de mettre à l'honneur les sportifs marlinois qui ont remporté une médaille d'or dans leur sport et leur catégorie de prédilection. Il a donc le plaisir d'accueillir M. Romain Widmer, double champion suisse de natation au 100m libre et au 100m brasse en juin dernier lors des Championnats suisses à Worb. M. ROMANENS note également la deuxième place au 200m quatre nages de M. Widmer, tout en précisant que Romain est le fils de Mme la Présidente. Pour compléter le tableau, M. ROMANENS signale que le frère de Romain, Thibaud Widmer, a terminé plusieurs fois champion fribourgeois en natation. Trois jeunes filles ont également reçu une médaille d'or lors du Championnat suisse de basketball féminin avec l'équipe fribourgeoise d'Elfic U19. Il s'agit de Mmes Marlène Zimmermann, Estelle Wiegandt et Pamela Clerc. M. ROMANENS relève que Pamela est pour la deuxième fois championne suisse et précise qu'elle est la fille de son collègue, M. Bernard CLERC.

M. ROMANENS remercie ces jeunes sportives et sportif de représenter si brillamment Marly. Au nom du Conseil communal, il les félicite et leur remet un petit présent sous les applaudissements de la salle.

Pour compléter le palmarès, M. ROMANENS signale encore que Sarah Bafumi, née en 2008 et domiciliée à Marly, a remporté la coupe fribourgeoise des schtroumpfettes en ski alpin et qu'elle est la meilleure romande de son année dans sa catégorie. Sa sœur aînée, née en 2005, a terminé troisième de sa catégorie. M. ROMANENS annonce également que le Club sportif de Marly aura l'occasion de féliciter toutes les personnes qui ont décroché un résultat dans leur sport respectif, à l'occasion de l'apéritif du début d'année.

**2. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2016*****Intervention de la  
Présidente***

La Présidente constate que le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2016 ne suscite aucune remarque.

**Ce procès-verbal est approuvé à la majorité évidente, sans opposition.**

***Décision*****3. Budgets 2017*****Intervention de la  
Présidente***

Selon l'article 32.5 du règlement du Conseil général, la Présidente informe que l'entrée en matière est acquise de plein droit. Elle constate qu'aucune demande de renvoi des budgets 2017 n'est formulée.

➤ ***Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement***

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Jean-Pierre OERTIG relève que chacun a reçu une documentation vaste, détaillée et transparente et a donc eu loisir, individuellement et dans les groupes politiques, d'examiner et d'analyser ces budgets. M. OERTIG se limite donc à la présentation de quelques éléments qui lui semblent essentiels et appropriés.

Présentant les principaux résultats, M. OERTIG constate un excédent de charges de 320'870 francs au niveau du fonctionnement et un excédent de dépenses de 2'606'900 francs nets pour les investissements.

### Budgets 2017 – principaux résultats

Budget de fonctionnement		Budget des investissements - à charge 2017	
Charges	42'424'485	Charges	3'013'500
Produits	42'103'615	Produits	406'600
<b>Excédent de charges</b>	<b>320'870</b>	<b>Excédent de dépenses (investissements nets)</b>	<b>2'606'900</b>

Ces mêmes résultats, mais sans les imputations internes, se traduisent de la manière suivante :

<i>Hors imputations internes (4'072'110) 390 et 490 = transferts internes destinés à améliorer la transparence des coûts</i>	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017
Total des charges	36'163'425	36'125'041	38'352'375
Total des produits	36'186'127	35'221'590	38'031'505
<b>Résultats</b>	<b>22'702</b>	<b>- 903'451</b>	<b>- 320'870</b>
<i>Taux de dépassement des produits par les charges</i>	-0.06 %	2.56 %	0.84%

Le taux de dépassement des produits par les charges représente 0.84% pour 2017, alors qu'il était de 2.56% pour le budget 2016. M. OERTIG rappelle encore le bénéfice annoncé de 22'702 francs pour les comptes 2015.

M. OERTIG répète que le Conseil communal a joué la transparence dans la documentation transmise et met en évidence que ce budget est effectivement influencé par l'opération exceptionnelle et unique liée au Pré Zurthanan.

<i>DDP Pré Zurthanen Opération exceptionnelle et unique PV du 20.11.2013 (affectation)</i>	Sans DDP	Avec DDP
Total des charges (1'200'000)	37'152'375	38'352'375
Total des produits (1'773'600)	36'257'905	38'031'505
<b>Résultats</b>	<b>- 894'470</b>	<b>- 320'870</b>
<i>Taux de dépassement des produits par les charges</i>	<b>2.5 %</b>	<b>0.84%</b>

Le total des charges de 1'200'000 francs est affecté à une réserve. En théorie, si l'on comparait le budget 2017 sans ce DDP, c'est une perte de 894'470 francs qui apparaîtrait. Marly se retrouverait donc pratiquement, comme pour le budget 2016, avec un excédent de charges de 2.5%.

Entre le budget 2016 et celui de 2017, les charges avant imputations progressent de 1'027'334 francs, soit 2.84%.

Budget 2017 (sans DDP)	37'152'375
Budget 2016	36'125'041
+	1'027'334
	+ 2.84 %

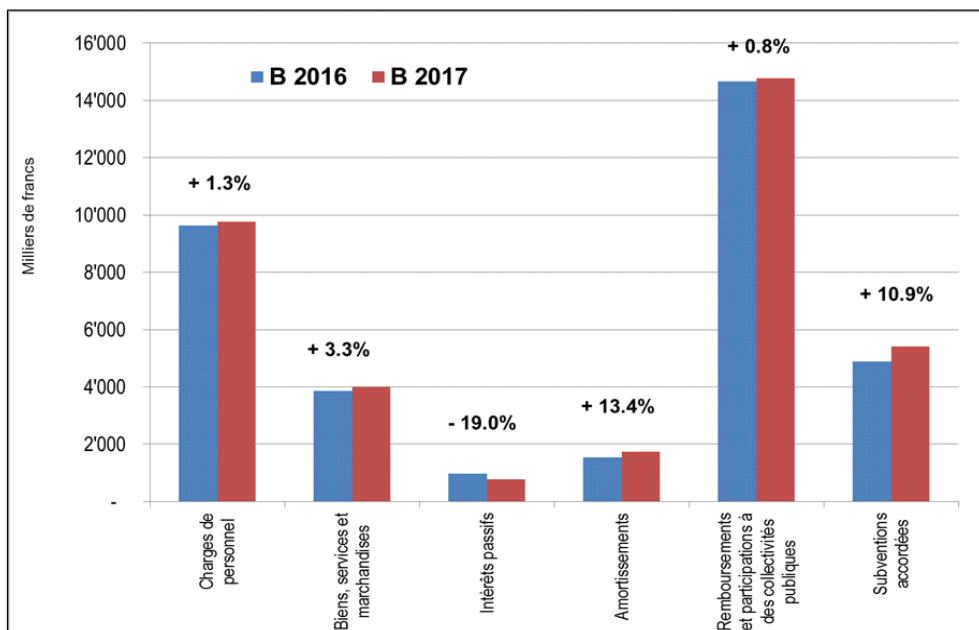
Les principales charges en augmentation par rapport au budget 2016 sont les suivantes :

<b>Social</b>		
366.03	Frais d'aide sociale (bruts)	520'000
<b>Personnel</b>		
301.00/01	Traitements	150'995
<b>Amortissements</b>		
330.00	Amortissements obligatoires	205'520

Les raisons de ces augmentations sont commentées dans la documentation fournie. L'augmentation sensible des frais bruts d'aide sociale, M. OERTIG la met en parallèle avec les produits qui ont augmenté (ils ont été portés à 1 million). Il est vrai que ces trois postes représentent presque 1 million d'augmentation de charges par rapport au budget 2016. Il rappelle que les comptes 2015 ont généré un bénéfice de plus de 700'000 francs et que des amortissements supplémentaires ont pu être

effectués, ce qui a effectivement permis d'atténuer cette progression de 205'520 francs. Sans cela, Marly aurait eu à supporter un montant supplémentaire de 130'000 francs en tant qu'amortissement obligatoire.

La répartition des charges s'établit ainsi :



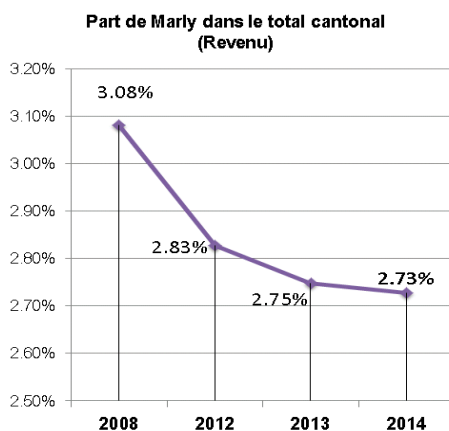
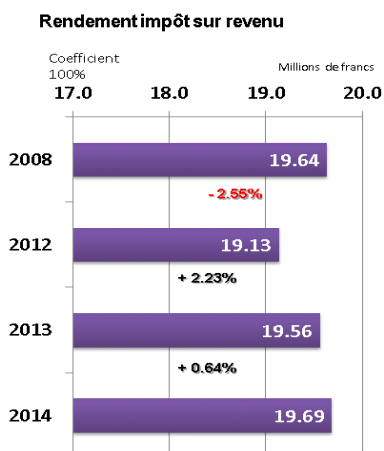
M. OERTIG constate que les charges de personnel augmentent de 1.3 %. Les intérêts passifs sont en diminution de 19%, en raison de la situation du marché financier qui permet de bénéficier de conditions extraordinaires. Les amortissements sont quant à eux limités à 13.4%.

Sur le plan des investissements, le détail est le suivant :

<i>Investissements nets : en milliers de francs</i>	<b>Budget 2017</b>	
	<b>Budget 2017 Total</b>	Dont nouveaux investissements 2017 - soumis vote
Administration	124.1	80.0
Ordre public	-	-
Enseignement et formation	1'816.3	338.0
Culture, loisirs, sports	90.0	45.0
Santé	-	-
Affaires sociales	-	-
Transports et communications	3'028.2	899.0
Protection et aménagement environnement	2'483.6	1'183.4
Economie	-	-
Finances et impôts	98.4	61.5
<b>Investissements nets</b>	<b>7'640.6</b>	<b>2'606.9</b>

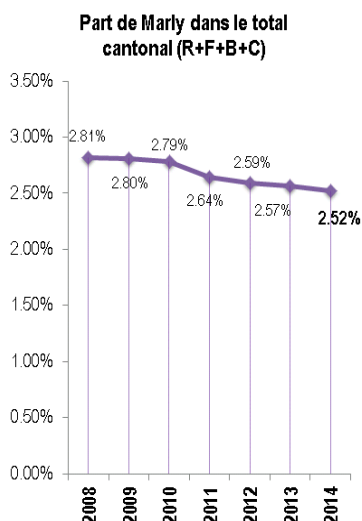
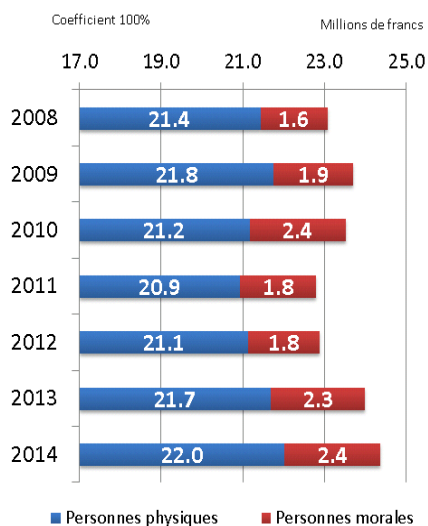
Le montant total soumis au vote s'élève à 2'606'900 francs, puisque les investissements déjà votés se montent à 5 millions. Les postes les plus importants pour le budget 2017 sont l'enseignement et la formation, les transports et communications, la protection et l'aménagement et environnement.

Pour ce qui est du rendement de l'impôt sur le revenu, M. OERTIG explique l'évolution suivante :



Sur la base de statistiques cantonales définitives, M. OERTIG relève un trend qui perdure. Entre 2008 et 2014, il y a une croissance de 0.05% du rendement d'impôt sur les revenus. Au niveau du canton, la part de Marly, qui se situait à 3.08% en 2008, est descendue à 2.73% en 2014. M. OERTIG remarque que la part de Marly au portefeuille cantonal par rapport au rendement d'impôt sur le revenu diminue, ce qui est inquiétant.

L'évolution du rendement total des impôts ordinaires s'établit ainsi :



M. OERTIG pose le même constat. Entre 2008 et 2014, Marly a passé de 21,4 millions à 22 millions pour les personnes physiques, ce qui est très faible, et de 1,6 million à 2,4 millions pour les personnes morales. Par rapport au gâteau cantonal, de 2.81% en 2008, Marly est descendue à 2.52% en 2014. Il y a là matière à réflexion pour le Conseil communal par rapport à cette régression récurrente.



M. OERTIG revient sur l'analyse stratégique et financière démarrée en 2014-2015 à partir de laquelle beaucoup de mesures ont déjà été mises en place jusqu'à ce jour. Le Conseil communal va désormais travailler sur les points suivants :

Renouvellement du contrat LAA sur de meilleures bases financières
Refonte du Règlement du personnel
Externalisation de la conciergerie du bâtiment communal
Redimensionnement des Rickshaw's
Analyse de l'importante organisation de l'Animation socio-culturelle (mesure no 4 de l'analyse stratégique et financière fin 2014)

Il explique aussi pourquoi le plan financier 2017-2021 n'est pas encore présenté. Le Conseil communal planche en effet actuellement sur un programme de législature qui sera terminé probablement durant le premier trimestre 2017. Qui dit programme de législature, dit objectifs que les dicastères veulent atteindre et, derrière les objectifs, des mesures concrètes qui vont devoir être précisées et chiffrées, ce qui aura évidemment des incidences sur le plan financier. M. OERTIG se réfère à une séance organisée par le Service des communes à ce sujet : plusieurs communes placent l'élaboration de ce plan financier entre l'établissement des comptes et l'établissement du budget de l'exercice suivant, et disposent ainsi de plus de temps pour faire un travail en profondeur. M. OERTIG annonce donc que le plan financier 2017-2021 sera présenté probablement durant la séance du mois d'octobre 2017.

Commune de Marly



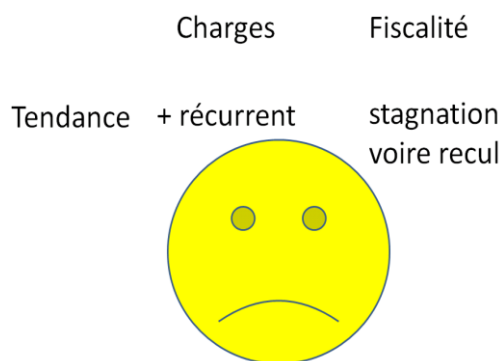
## Indicateurs financiers au 31.12.2015 Moyenne 2011 - 2015

Indicateur	Explication	Situation
Degré d'autofinancement	Part des revenus affectée au financement de nouveaux investissements	56.42 % <b>problématique</b>
Capacité d'autofinancement	Marge financière de la commune	4.83 % <b>faible</b>
Quotité d'intérêts	Part des intérêts nets par rapport aux revenus	2.06 % <b>faible</b>
Quotité de la charge financière	Part charges financières par rapport aux revenus	5.78 % <b>juste supportable</b>
Quotité d'investissement	Mesure l'activité au niveau des investissements	13,64 % <b>moyenne</b>
Dette brute par rapport aux revenus	Mesure la part des revenus nécessaires à l'amortissement intégral de la dette brute <i>Importance de l'endettement</i>	91.33 % <b>Juste bonne</b>



Il est important de prendre ces indicateurs sur une moyenne de cinq ans ; M. OERTIG explique qu'ils sont intimement liés entre eux, mais qu'ils dépendent aussi de la politique appliquée par le Conseil communal et des événements qui surviennent, comme les charges liées. Il note par exemple avoir examiné récemment les budgets du Réseau Santé Sarine, dont le directeur a préparé pour la première fois un plan financier et qui montre qu'en l'espace de cinq ans les charges vont augmenter de 5 millions. Cela aura bien évidemment des répercussions sur les communes qui participent à ce Réseau Santé Sarine.

M. OERTIG image ainsi la situation financière de Marly :



Pour ce qui est de la fiscalité, M. OERTIG répète que la part de Marly dans le gâteau cantonal est en régression. Le Conseil communal va devoir travailler, réfléchir et agir à ce niveau.

S'il devait caricaturer la situation financière de la commune de Marly, il le ferait ainsi :



Ce n'est pas la joie, mais ce n'est pas aussi triste que Venise, puisqu'à Marly, on y vit heureux.

Mme Séverine LAGO, qui présente le rapport de la Commission financière sur ce message 08-16, se réfère tout d'abord à la rencontre du 15 novembre 2016 entre le Conseil communal et la Commission financière, pour noter effectivement que le plan financier, dépendant de la vision future du Conseil communal nouvellement constitué, n'a pas encore été mis à

**Préavis de la  
Commission financière**

jour. Il sera remis pour préavis à la Commission financière courant de l'année 2017. La Commission financière s'est ainsi concentrée sur l'examen des budgets de fonctionnement et des investissements et a analysé avec attention les indicateurs financiers relatifs à la Commune reçus du Service des communes, sans le plan financier.

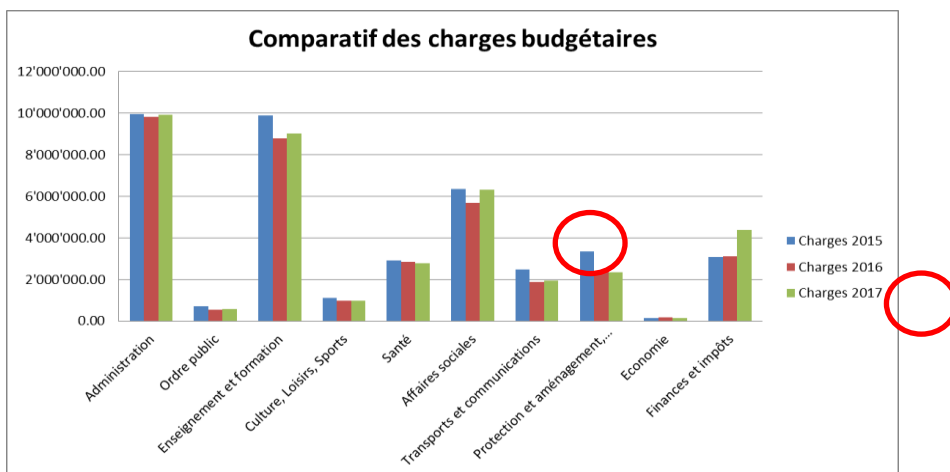
### 1 / Développement du budget de fonctionnement

Selon la définition issue de la loi, la Commission financière ne se prononce que sous l'angle de l'engagement financier sur les budgets qui lui sont soumis. C'est sous cet angle qu'elle a ainsi examiné tant les charges que les produits du budget de fonctionnement 2017.

Le budget de fonctionnement se solde avec un déficit de 320'870 francs, résultat quelque peu meilleur que celui prévu pour 2016 (-903'0451 francs), avec un total de charges de 42'424'485 francs et un total de produits de 42'103'615 francs.

#### *Comparatif des charges budgétisées :*

Le total des charges budgétisées pour 2017 est supérieur de 6% par rapport à celles prévues pour 2016. Les rubriques particulièrement en hausse (en absolu) sont, notamment, les finances et impôts (no 9), les affaires sociales (no 5), l'enseignement et la formation (no 2), l'administration (no 0) et les transports et communications (no 6).



Cette augmentation de charges budgétisées pour 2017 par rapport à 2016 dans la rubrique numéro 9 « Finances et impôts » s'explique notamment par :

- la constitution de la réserve de CHF 1.2 million concernant l'attribution pour le parc immobilier communal,
- l'augmentation des amortissements obligatoires pour environ 205'000 francs (en lien tout particulier avec le complexe scolaire de Grand-Pré)
- et celles des réserves obligatoires de 100'000 francs.

Les charges brutes budgétisées dans la sous-rubrique 58 « Aide Sociale » ont quant à elles augmenté de près de 550'000 francs entre 2016 et 2017.

*Comparatif des produits budgétisés :*

Le total des produits budgétisés pour 2017, par rapport à ceux prévus pour 2016, est supérieur de 8%, pour une augmentation présumée des produits de 2.8 millions (tenant compte d'une hausse budgétisée de 2.7 millions dans la rubrique no 9 « Finances et Impôts »). Les rubriques de l'administration (no 0) et de la santé (no 4) sont légèrement à la baisse (en absolu, légèrement plus que 60'000 francs) en termes de produits entre ces deux années, toutes proportions gardées. Sous le poste « Economie » no 81, nous enregistrons un produit spécifique de 97'000 francs relatif à la dissolution de fortune de la Corporation forestière Sarine Rive-Droite.

Ainsi, dans la rubrique « Finances et Impôts » (no 9), nous relevons :

- une progression des rentrées relatives aux impôts (no 90) est prévue pour l'exercice 2017, ceci en regard du budget 2016, à raison de plus de 850'000 francs ;
- en outre, le compte « Immeubles du patrimoine financier » (no 942) enregistre une entrée exceptionnelle et unique de 1.7 million de francs, à recevoir de la part de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg concernant le droit de superficie du Pré Zurthanen ;
- à noter encore l'ajout des recettes supplémentaires envisagées pour la péréquation financière (no 930) pour un montant d'environ 95'000francs.

Comme le Conseil communal l'a soulevé, il faut tenir compte du fait que ce budget de fonctionnement intègre une entrée exceptionnelle, à obtenir de la part de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg concernant le droit de superficie octroyé par le Conseil général en 2013, ainsi que l'attribution d'une grande partie de cette recette complémentaire en réserve pour le parc immobilier communal. En faisant abstraction de ce produit additionnel, l'excédent des charges estimé pour 2017 avoisinerait celui budgétisé pour 2016.

La Commission financière constate que les charges sont suivies au plus près et que les efforts pour développer les produits non liés sont bien présents. Elle remercie sincèrement le Conseil communal pour le travail minutieux de suivi des charges réalisé jusqu'alors et ne peut que l'encourager, par avance, à poursuivre son action sur cette voie.

La Commission financière se permet d'ajouter une considération sur les indicateurs financiers dans le cadre du budget global.

## 2/ Analyse des indicateurs financiers

Il ne faut pas se voiler la face, de manière similaire aux années précédentes, tenant compte – d'un côté - des investissements nécessaires, des emprunts et charges de fonctionnement qui s'en suivent, et – de l'autre côté – des impôts et autres recettes qui, à l'inverse, n'évoluent pas dans des proportions comparables, les indicateurs financiers ne s'améliorent pas. Notre capacité totale d'investissement diminue, notre capacité d'autofinancement est faible, voire très faible, et l'endettement net par habitant est 1.6 fois supérieur à la moyenne des communes fribourgeoises. Tenant compte de la situation de ses indicateurs financiers, Marly n'échappera pas à une réflexion profonde sur son avenir. La Commission financière encourage et remercie d'ores et déjà le Conseil communal nouvellement élu pour les stratégies et mesures qu'il amènera courant de cette législature pour l'avenir.

En s'appuyant sur ces réflexions, la Commission financière préavise, à l'unanimité, l'acceptation du message 08-16 relatif au budget de fonctionnement de la Commune de Marly pour l'année 2017.

M. Claude BAYS, au nom du Groupe PDC, relève que les années, et les budgets, se suivent et se ressemblent et que c'est toujours un exercice d'équilibriste que de chercher à balancer les charges et les produits des comptes de Marly, exercice réalisé une nouvelle fois tant bien que mal par le Conseil communal. Le Groupe PDC l'en remercie. L'excédent de charges, bien que toujours inquiétant, est minimisé quand bien même, comme d'habitude, certaines dépenses liées continuent à exploser. Le Groupe PDC encourage l'exécutif à poursuivre sur la voie de la traque à la dépense superflue, sur la voie de la rationalisation des processus de travail et de l'élimination des tâches que d'autres peuvent accomplir, sur celle de la chasse au gaspillage des ressources également. M. BAYS sait que la tâche est ardue dans un contexte de rentrées fiscales compliqué, qu'une majorité des citoyens de Marly a souhaité ne pas toucher. Quant aux membres du Conseil général, ils doivent essayer de faire de même et de se mettre d'accord au-delà des dogmes partisans lorsqu'il s'agit de distinguer le luxueux du confortable, le confortable de l'utile, l'utile du nécessaire et le nécessaire de l'indispensable. Aussi, le Groupe PDC recommande d'accepter ce message.

***Intervention de  
C. BAYS***

**➤ Examen du budget de fonctionnement****Intervention de la  
Présidente**

La Présidente passe en revue le budget de fonctionnement 2017, page par page, chapitre par chapitre. Elle demande que soit précisé clairement le numéro du compte lors de chaque intervention.

**Chapitre 0 – Administration, pages 4 à 6**

Pas de remarque.

**Chapitre 1 – Ordre public, pages 6 à 8**

Pas de remarque.

**Chapitre 2 – Enseignement et formation, pages 9 à 11**

Pas de remarque.

**Chapitre 3 – Culture, loisirs, sports, pages 11 à 13**

Pas de remarque.

**Chapitre 4 – Santé – pages 13 et 14**

Pas de remarque.

**Chapitre 5 – Affaires sociales – pages 15 et 16**

Pas de remarque.

**Chapitre 6 – Transports et communications, pages 17 à 18**

**Compte 65.365.02 – Achat cartes journalières CFF et Compte 65.436.00 –** **Intervention de**  
**Vente cartes journalières CFF** **D. MOLLARD**

M. Daniel MOLLARD (PS) constate que le budget prévoit 125'815 francs d'achat de cartes journalières pour 10 abonnements. L'abonnement de la carte journalière « commune » coûte actuellement 13'300 francs et sera augmenté à 14'000 francs dès le 11 décembre 2016, ce qui représente une augmentation de 1 franc 91 par carte. M. MOLLARD estime donc que, pour 10 abonnements en 2017, il faut compter une charge de 140'000 francs au lieu des 125'815 francs prévus au budget.

Pour ce qui est de la vente de cartes journalières, M. MOLLARD relève que 125'860 francs sont budgétisés. Actuellement, le prix de vente d'une carte journalière est de 38 francs. En 2015, 3383 cartes journalières sur 3'650, soit 92,68%, ont été vendues pour un montant de 128'570 francs. Au prix d'achat de l'abonnement de 14'000 francs, une carte revient à 38 francs 40. En comptant une moyenne de vente de 3380 cartes, M. MOLLARD estime le prix de vente de la carte journalière à un montant minimum de 41 francs 50.

Il est conscient que ces cartes sont à disposition des habitants de la commune et qu'elles sont bien appréciées. Mais pour éviter une perte financière, M. MOLLARD est d'avis qu'il faut augmenter le prix de vente de

ces dernières au plus vite. Il propose donc de vendre la carte journalière au prix de 42 francs, au plus tard pour les cartes valables dès le 1<sup>er</sup> avril 2017. En se basant sur la vente de 2015, M. MOLLARD prévoit les produits suivants : de janvier à mars : 840 cartes à 38.-, soit 31'930 francs ; d'avril à décembre : 2'540 cartes à 42.-, soit 106'680 francs ; soit un produit de 138'600 francs au budget 2017, au lieu de 125'860 francs.

Selon M. MOLLARD, en vendant la carte journalière à 42 francs, la commune propose une offre qui reste toujours avantageuse pour les habitants de Marly. Pour information, une carte journalière avec un abonnement demi-tarif coûtera 75 francs dès le 11 décembre 2016, au lieu de 73 francs actuellement. M. MOLLARD constate que la carte journalière de la commune est donc 33 francs moins chère, sans devoir acheter un abonnement demi-tarif.

M. Jean-Marc BOECHAT remercie M. MOLLARD pour son intervention. Il note cependant que la commune a déjà renouvelé son stock de cartes pour 2017, puisque les abonnements sont quelque peu décalés par rapport aux échéances des changements d'horaires. La commune a donc gardé son système dans son ensemble et peut absorber pour 2017 la différence. M. BOECHAT annonce une augmentation du prix de vente pour 2018.

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Daniel MOLLARD (PS) a de la peine à comprendre les chiffres mis au budget. En effet, si l'on calcule 8 abonnements à l'ancien prix de 13'300 francs achetés au mois de septembre et 2 abonnements au nouveau prix de 14'000 francs achetés en janvier, on parvient à un montant de 134'400 francs. Or, c'est un montant de 125'860 francs qui est prévu au budget.

***Intervention de  
D. MOLLARD***

M. Jean-Marc BOECHAT précise que ces chiffres ont été mis au budget au mois de septembre, période où la commune était encore dans un système survivable.

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Daniel MOLLARD (PS) répond qu'il faudra alors s'attendre à une perte pour 2017.

***Intervention de  
D. MOLLARD***

Mme Line WIDMER-COMMENT souhaite savoir si M. MOLLARD dépose une proposition formelle.

***Question de la  
Présidente***

M. Daniel MOLLARD (PS) répond qu'il dépose une proposition. Cependant, si le Conseil communal estime qu'il peut maintenir le prix de la carte journalière à 38 francs et perdre de l'argent, c'est à lui d'assumer.

***Réponse de  
D. MOLLARD***

**La Présidente soumet au vote la proposition du Conseil communal qui consiste à conserver le prix de vente de la carte journalière à 38 francs pour le budget 2017, qui est refusée à la majorité évidente, sans opposition.** *Décision*

M. Jean-Pierre HELBLING fait remarquer que ce n'est pas de la compétence du Conseil général de fixer le prix de vente de la carte journalière. Il peut bien entendu prévoir un montant plus important au budget, mais c'est le Conseil communal qui fixe le prix de vente de la carte journalière pour couvrir les frais. C'est de cette manière que M. HELBLING conçoit la proposition de M. MOLLARD. M. HELBLING estime que le prix de 42 francs est onéreux pour un service public qui est rendu à la population de Marly. Il explique que l'administration a estimé, calculs à l'appui, que la différence pouvait être absorbée en 2017. Afin de couvrir les frais, M. HELBLING précise qu'il est possible d'augmenter le prix de vente de cette carte en cours d'année, de 2 francs par exemple, mais pas de 4 francs. *Intervention du Conseil communal*

Avec la seule augmentation de l'abonnement de 13'300 à 14'000 francs, M. Daniel MOLLARD (PS) constate déjà une différence (augmentation) de 1 franc 91 par carte, en vendant toutes les cartes. *Intervention de D. MOLLARD*

**La Présidente résume la situation en constatant qu'en n'acceptant pas, sur proposition de M. MOLLARD, le chiffre proposé par le Conseil communal, le Conseil général demande à ce dernier de revoir ce chiffre et le laisse agir dans ce sens. M. MOLLARD et le Conseil communal sont d'accord avec cette interprétation.** *Décision*

#### **Chapitre 7 – Protection, aménagement, environnement – pages 18 à 21**

Pas de remarque.

#### **Chapitre 8 – Economie – page 22**

Pas de remarque.

#### **Chapitre 9 – Finances et impôts - pages 23 à 25**

Pas de remarque.

#### **Charges et produits par nature – page 26 à 29**

Pas de remarque.

#### **Budget 2017 résultats généraux – compte de fonctionnement récapitulatif – pages 1 à 3**

Pas de remarque.

M. Jacques KUENLIN (PDC) estime que l'on ne peut pas voter le budget, puisque des points ont été refusés. *Intervention de J. KUENLIN*

M. Jean-Pierre HELBLING répond qu'il y a eu une proposition de M. MOLLARD au niveau du prix de la carte journalière. Il s'agit donc de *Intervention du Conseil communal*



voter le budget, avec cette modification. M. HELBLING répète que le Conseil communal fixera le prix de cette carte journalière pour équilibrer les comptes. Au budget, il y a lieu de mettre le chiffre proposé par M. MOLLARD, soit 140'000 francs pour les dépenses et 138'600 francs pour les produits.

Avant de voter, M. Jacques KUELIN (PDC) demande que les chiffres et le résultat soient affichés.

***Intervention de  
J. KUENLIN***

Mme Line WIDMER-COMMENT indique que cela ne se fait habituellement pas de cette manière. Le secrétariat prend en compte les modifications demandées et les transmet par la suite.

***Intervention de la  
Présidente***

➤ ***Adoption du budget de fonctionnement***

**La Présidente soumet au vote le budget de fonctionnement, avec la modification demandée: ce budget est accepté à la majorité évidente, avec une abstention.**

***Décision***

➤ ***Examen et adoption du budget d'investissement***

Au nom de la Commission financière, Mme Séverine LAGO constate que les messages relatifs au budget des investissements pour 2017 représentent un total de dépenses de 3'013'500 francs et des encaissements pour 406'600 francs, soit un total net de 2'606'900 francs. A titre indicatif, la capacité totale d'investissement de la Commune au 31.12.2015 est de 2'577'654 francs, dépendant d'une capacité d'emprunt de 2'333'773 francs.

***Intervention de la  
Commission financière***

En tenant compte des objets déjà votés et en cours se montant à 5'033'785 francs, le total des dépenses autorisées pour 2017 se montent à 7'640'685 francs nets en cas d'acceptation de tous les messages.

Dans ce chapitre, à nouveau, la Commission financière remercie le Conseil communal pour son attention particulière à ne proposer au Conseil général que les investissements qui lui paraissent prioritaires et urgents.

**Message 09-16 – Rénovation des bâtiments scolaires et communaux**

***Intervention de la  
Présidente***

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

M. Jean-Pierre HELBLING se réfère à la liste des interventions envisagées en 2017. Comme il le dit toujours, ce sont des intentions de réfections, qui ont été discutées avec la Commission financière. Il se peut qu'en cours de route des réfections ou entretiens plus urgents soient priorisés peut-être par rapport à un poste ou à un autre. M. HELBLING rappelle également que le

***Intervention du  
Conseil communal***

Service des bâtiments, par son responsable M. Stempfel, tient une liste à jour des réalisations effectuées en 2016 et une planification pour 2017, avec des priorités. La Commission des bâtiments a fait des propositions au Conseil communal qui les a acceptées.

Mme Séverine LAGO, pour la Commission financière, relève que les propositions faites pour le court, voire le moyen terme, répondent à des besoins de sécurité ou sont considérées comme nécessaires, car elles coûteraient bien plus cher ultérieurement si on devait les reporter.

Coût total but : CHF 300'000.-

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière propose, à l'unanimité, d'accepter le message 09-16 relatif à la rénovation des bâtiments scolaires et communaux.

**La Présidente soumet au vote le message 09-16, relatif à la rénovation des bâtiments scolaires et communaux, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 300'000.- francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

***Préavis de la Commission financière***

***Décision***

**Message 10-16 – Aménagement partiel de la cour d'école de Marly Cité (projet espaces ouverts)**

***Intervention de la Présidente***

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle qu'il s'agit là d'un concours que Marly a gagné pour la réalisation d'espaces ouverts. Ce projet de cour d'école de Marly Cité a retenu l'attention du jury et la Confédération a pris à sa charge les frais d'étude. La réalisation est à la charge des communes et l'Agglomération s'est engagée à trouver des sponsors pour aider à payer certains travaux. Une première étape a déjà été réalisée l'année passée. Cette seconde étape se concentre du côté de l'école enfantine de Chevalier 7 et concerne également une arborisation de la cour de Marly Cité. M. HELBLING note qu'il n'y aura pas de travaux définitifs qui empièteraient ou empêcheraient une éventuelle et probable réorganisation de Marly Cité, ni une rénovation des bâtiments et de la cour.

***Intervention du Conseil communal***

La Commission financière, par Mme LAGO, propose, à la majorité, d'accepter le message 10-16 relatif à l'aménagement partiel de la cour d'école de Marly Cité.

***Préavis de la Commission financière***

**La Présidente soumet au vote le message 10-16, relatif à l'aménagement partiel de la cour d'école de Marly Cité (projet espaces ouverts), qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 56'000.- francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

***Décision***

**Message 11-16 – Achat de machines de nettoyage*****Intervention de la  
Présidente***

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

M. Jean-Pierre HELBLING précise qu'il s'agit, d'une part, du remplacement d'une machine de nettoyage, et d'autre part, de l'achat d'un nouvel engin. Les frais de réparations annuels de la machine existante se montent à environ 1'200 francs, voire plus. Vu l'âge de cette machine, le Conseil communal estime qu'il est opportun de la remplacer pour ne pas devoir assumer de grands frais en cours d'année, d'un seul coup.

***Intervention du  
Conseil communal***

Mme Séverine LAGO indique que la Commission financière propose, à la majorité, d'accepter le message 11-16 relatif à l'achat de machines de nettoyage.

***Préavis de la  
Commission financière***

**La Présidente soumet au vote le message 11-16, relatif à l'achat de machines de nettoyage, qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition et avec une abstention. La dépense de 43'500.- francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

***Décision*****Message 12-16 – Réfection des façades des vestiaires du centre sportif de la Gérine, chemin des Sources 17b*****Intervention de la  
Présidente***

Mme Line WIDMER-COMMENT demande s'il y a une demande de renvoi de ce message.

M. Claude BIELMANN (MV), qui connaît très bien le bâtiment puisqu'il en est le concepteur, souhaite apporter des précisions au message présenté par le Conseil communal.

***Intervention de  
C. BIELMANN***

Contrairement à ce qui est mentionné dans l'introduction du message :

- ce n'est pas un simple enduit de finition qui habille sa structure, mais un crépi de fond allégé (c.à.d. un isolant, pour les non-initiés) recouvert d'un enduit de finition ;
- et sa structure n'est pas en béton cellulaire mais est un mur monolithique en brique de terre cuite, thermo-isolante "Thermocellit".

S'il est vrai que la durée de vie d'un crépissage est d'environ 25 ans, cela change l'analyse du problème et le concept pour la réfection des façades.

Pour M. BIELMANN, Marly, qui est labellisée Cité de l'énergie, devrait peut-être penser à améliorer le coefficient de transmission de chaleur U des façades en posant derrière le treillis synthétique prévu dans le message une isolation complémentaire.

**Mme Line WIDMER-COMMENT constate que l'intervention de M. BIELMANN constitue en fait une demande de renvoi de ce message, ce que confirme M. BIELMANN. Au vote, cette proposition de renvoi est acceptée par 23 voix contre 19, et 7 abstentions.**

***Décision***

**Message 13-16 – Modération de trafic**

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

***Intervention de la Présidente***

M. Jean-Marc BOECHAT précise qu'il s'agit là plutôt d'une modération de vitesse, puisqu'il n'est pas question de transformer cette route de la Grangette en route à 30 km/h, elle ne figure d'ailleurs pas dans le concept.

***Intervention du Conseil communal***

M. BOECHAT explique qu'il existe passablement d'excès de vitesse sur cette route à 50 km/h et qu'elle n'est pas bien protégée au niveau des piétons. D'autre part, s'agissant d'une route à 50 km/h, nous devons donc, avant 2018, pour être subventionnée par la Confédération, y établir une protection contre le bruit; après 2018, cette protection contre le bruit sera toujours obligatoire, mais ne sera plus subventionnée. Le Conseil communal a prévu de poser du phono-absorbant en 2018 dans le cadre de la rénovation des surfaces des routes. Une fois posé le phono-absorbant, toute modification est extrêmement difficile et coûteuse, puisque chaque intervention sur un phono-absorbant demande une plage de rénovation qui est assez large et qui coûte cher. C'est pourquoi le Conseil communal vient aujourd'hui avec cette demande pour sécuriser cette route avant de poser le phono-absorbant, de façon à ce que les différentes chicanes pour les trottoirs soient construites. Enfin, dans le cadre de la révision partielle du PAL que le Conseil communal a déposé la semaine passée au SeCA, qui correspond aux PAD en cours à Marly (MIC, Parc des Falaises et Pré de la Croix), les études ont montré que d'ici 2025-2030, cette route verra son trafic doubler. C'est pour cette raison qu'il est indispensable de poser des trottoirs corrects sur toute la longueur et d'installer un petit système de ralentissement pour que la vitesse maximum autorisée soit respectée.

Ces éléments semblent, pour une partie de la Commission financière, ne pas constituer un investissement prioritaire au vu de la situation financière générale de la commune. Compte tenu de cela, la Commission financière propose, à la majorité, de refuser le message 13-16 relatif à la modération de trafic à la route de la Grangette, respectivement à la route du Centre.

***Préavis de la Commission financière***

M. Benjamin PAPAUX et le Groupe UDC sont aussi défavorables à ce message, ce d'autant que la dépense est financée par un emprunt et qu'elle n'est pas prioritaire. M. PAPAUX ne voit en outre pas de véritable danger sur cette route.

*Intervention de  
B. PAPAUX*

Vu les informations données, M. Claude BIELMANN (MV) demande une interruption de séance.

*Intervention de  
C. BIELMANN*

**Il est 20h45 ; Mme Line WIDMER-COMMENT décrète donc une interruption de séance et, en même temps, une pause de 15 minutes.**

*Intervention de la  
Présidente*

La Présidente reprend les discussions à 21h00 sur le message 13-16 relatif à la modération de trafic.

*Intervention de la  
Présidente*

Sur le principe, M. Gilbert D'ALESSANDRO (PS) estime qu'il faut prévoir des mesures pour ralentir le trafic. Cependant, en sa qualité de professionnel des transports publics, il pense que les rétrécissements ne servent à rien. Expérience faite en ville de Fribourg, les rétrécissements ralentissent les grands véhicules, mais pas les voitures. M. D'ALESSANDRO considère que le message présenté pourrait être accepté, mais avec des réserves : oui aux trottoirs, mais pas aux ralentissements, qui ne servent à rien du tout.

*Intervention de  
G. D'ALESSANDRO*

Au nom du groupe PLR, Mme Claudia CLEMENT relève que la dépense proposée comporte deux volets, à savoir :

*Intervention de  
C. CLEMENT*

- un montant de CHF 75'000.00 pour la réalisation des mesures de la Route de la Grangette
- un montant de CHF 10'000.00 pour un mandat d'ingénieur pour la Route du Centre, ce qui fait déjà regretter qu'il ne soit pas scindé en 2 messages distincts, au vu des enjeux différents.

Pour ce que est de la **route de la Grangette**, le projet tel que présenté est inutile, car il n'y a pas de grands problèmes de sécurité ou de vitesse à résoudre sur cette route, estime Mme CLEMENT ; de plus, les mesures préconisées sont dispendieuses, pour déboucher probablement sur peu d'améliorations réelles. Enfin, le projet est luxueux dans certains de ses choix ; c'est presque un projet de commune riche.

Dans le détail, Mme CLEMENT et son groupe se positionnent de la manière suivante:

- **Aménagement du carrefour** au débouché de la Route du Midi, au bas de la Grangette : cet aménagement est totalement inutile, car le carrefour fonctionne très bien aujourd'hui.

- **La bande cyclable colorée** : c'est un aménagement luxueux, cher, si c'est un revêtement coloré, ou glissant et dangereux si c'est de la peinture ; de plus, les véhicules vont forcément et régulièrement empiéter cette bande cyclable, de sorte qu'il faudra la renouveler souvent ; nous préconisons une simple ligne jaune discontinue, comme partout ailleurs dans la commune, par exemple à la Route de Bourguillon.
- **Suppression du marquage axial** : c'est une excellente mesure, dans le contexte de cet aménagement ; d'ailleurs et dans les faits, il est déjà inexistant depuis longtemps !
- **Rétrécissement** : cette chicane, inutile et incompréhensible, va obliger les véhicules descendants à se déporter sur la gauche, pour on ne sait quelle amélioration par rapport à la situation actuelle.
- **Amélioration de la visibilité et création d'une bande herbeuse** : c'est une mesure coûteuse et luxueuse, qui semble aller à l'encontre des buts recherchés et permettra, au contraire, de rouler plus vite.

A l'heure où la recherche d'économies doit rester constamment présente, le Groupe PLR invite à rejeter cette demande de crédit de 75'000 francs et à réaliser l'aménagement de la Route de la Grangette comme suit :

- Revêtement phono-absorbant, à voter au budget 2018,
- Bande cyclable dans le sens de la montée, au moyen d'une simple ligne jaune discontinue,
- Pas de marquage axial de la route,
- Pas d'aménagement du carrefour au bas de la Grangette,
- Pas de rétrécissement,
- Pas de création d'une bande herbeuse.

Ce concept, jugé entièrement adapté à la Route de la Grangette, pourrait ainsi être mis en place en 2017, dans son ensemble.

Le message du Conseil communal est trop lacunaire à propos de la **Route du Centre** pour se faire une bonne opinion des intentions recherchées. La circulation sur la Route du Centre et ses routes adjacentes ne pose pas de problème de vitesse ou de sécurité, en raison du marquage simple et du régime de la priorité de droite qui a été instauré ; la meilleure preuve est le nombre très important de voitures-école qui circulent sur la Route du Centre et qui montrent à toutes et tous comment on doit circuler dans le quartier. Un jour, cet axe sera peut-être emprunté par les transports publics ; il n'y a donc pas lieu, aujourd'hui, de faire étudier quoi que ce soit

pour apporter des restrictions à une circulation qui est déjà tranquilisée par les mesures actuellement en place. Pour toutes ces raisons, le Groupe PLR invite à rejeter cette demande de crédit de 10'000 francs.

M. Claude BIELMANN (MV) déplore que le titre du message se rapporte à la modération de trafic, puisque la seule modération de trafic qu'il comporte est le rétrécissement. Le reste, ce sont des aménagements comme des trottoirs prioritaires par rapport à la voiture. M. BIELMANN pense qu'il est important que ces travaux soient effectués avant la pose du phono-absorbant, qu'il est très difficile de retoucher. ***Intervention de C. BIELMANN***

M. Jean-Marc BOECHAT estime que le Conseil général fait des assertions qui sont totalement dénuées de fondement. La V85, qui est le système établi pour décider des mesures de modération de trafic, est à 56 km/h en bas de la route de la Grangette, alors que la limitation est à 50 km/h. C'est la preuve qu'on roule trop vite sur cette route. Il est surtout important, comme l'a dit M. BIELMANN, d'améliorer la sécurité des piétons sur une route qui, dans 15 ans, verra doubler son trafic. Au sujet de la piste cyclable, M. BOECHAT ne voit pas d'inconvénient à ce qu'elle soit marquée au sol avec de la peinture. Il est toutefois nécessaire de sécuriser la montée des vélos par une bande cyclable. ***Intervention du Conseil communal***

**Au vote, le message 13-16, relatif à la modération de trafic, est refusé par 26 voix contre 21, et 3 abstentions. ***Décision*****

**Message 14-16 – Investigation technique du site pollué du Port (SIPO 2206-0111)** ***Intervention de la Présidente***

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

M. Jean-Marc BOECHAT indique que les messages 14-16 et 15-16 ne laissent pas beaucoup d'option. Les deux sites concernés sont répertoriés au répertoire cantonal des sites pollués pour lesquels le Service de l'environnement a demandé une investigation historique, puis une investigation technique. Il va donc être nécessaire d'effectuer des sondages pour savoir exactement à quel niveau de pollution se situent ces sites. M. BOECHAT espère que ces investigations techniques prouveront qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer d'autres mesures d'assainissement, mais est obligé, par le SEN, de les faire. ***Intervention du Conseil communal***



Par Mme Séverine LAGO, la Commission financière préavise positivement, à l'unanimité, l'acceptation des messages 14-16 et 15-16 relatifs aux besoins d'investigations techniques des sites pollués de la Commune de Marly.

***Préavis de la Commission financière***

**La Présidente passe au vote le message 14-16, relatif à l'investigation technique du site pollué du Port, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 10'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

***Décision***

**Message 15-16 – Investigation technique du site pollué de Corbaroche (SIPO 2206-0107)**

***Intervention de la Présidente***

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et ouvre donc la discussion.

M. Julien D'AGOSTINI (PS) se permet de revenir au message 13-16. Il lui semble que son collègue, M. Gilbert D'ALESSANDRO, a proposé une modification du message et que le Groupe PLR en a proposé une autre.

***Intervention de J. D'AGOSTINI***

Mme Line WIDMER-COMMENT précise qu'elle ne reviendra pas en arrière, puisqu'il n'y a pas eu de proposition de modification de message, mais qu'il s'agit d'avis. Aucune proposition formelle de vote n'a été déposée.

***Réponse de la Présidente***

**Au vote, le message 15-16, relatif à l'investigation technique du site pollué de Corbaroche, est accepté à l'unanimité. La dépense de 10'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

***Décision***

**Message 16-16 – Aménagement d'un parking à Corbaroche (mandat d'étude + acquisition du terrain)**

***Intervention de la Présidente***

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et passe donc la parole au Conseil communal.

Depuis qu'il est Conseiller communal, soit à peu près 6 ans, M. BOECHAT sait, par ouï dire, qu'il est totalement tabou de toucher à ce parking sous peine de le voir éliminer par ordre du Canton. Le contexte légal est très clair, de même que le contexte d'aménagement. Le préavis du Service de l'environnement de 2003 sur la première discussion de l'ancien plan d'aménagement local était en effet le suivant:

***Intervention du Conseil communal***

### Contexte légal: Conditions d'approbation de la révision du PAL 2005, Préavis du SEN du 24 novembre 2003

de la zone protégée peuvent être admis. L'art 29 RCU devra être modifié dans ce sens.

L'affectation en zone d'intérêt général 2, du terrain situé entre la route de Corbaroche et la zone de protection de la Gérine à la hauteur de la zone sportive de Corbaroche, tel que proposé dans le PAL ne peut pas être acceptée. Cette affectation est contraire au principe de l'espace nécessaire au cours

**Destination :**

- Cette zone est destinée à maintenir de façon provisoire le parking existant.

**Destination :**

- Cette zone est destinée à maintenir de façon provisoire le parking existant.

**Prescriptions particulières :**

- Aucune construction ou aménagement ne peut être effectué dans cette zone.
- Le parking devra être déplacé vers la zone d'intérêt général 2 située de l'autre côté de la route de Corbaroche, dans le cadre des futures constructions.

Dans cette discussion, on parlait de la zone de parking qui se trouve dans l'espace réservé au cours d'eau. A cette époque, en 2003, le Service de l'environnement avait mis en garde la commune de Marly que ce parking devait être éliminé et était donc accepté de façon provisoire. Dans sa décision d'acceptation du PAL de 2005, qui était partielle, la DAEC reprenait tous ses préavis et répétait que ce parking était là de façon temporaire.

### Contexte légal: Conditions d'approbation de la révision du PAL 2005, Décision de la DAEC de 2005

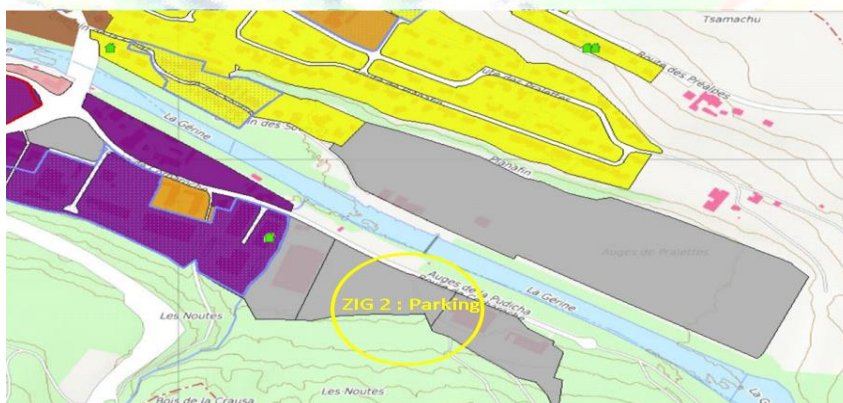
Le terrain situé à la hauteur de la zone sportive de Corbaroche ne peut être admis

); il n'est toléré que de manière temporaire

préavis concernant l'aménagement de la Gérine à Marly du 12 février 2003).

On est en pleine révision du PAL actuel et on peut imaginer ce qui va se passer, en 2018, lorsqu'il sera à nouveau soumis à l'approbation de la DAEC si cette question n'est pas réglée. La zone dans laquelle se situe ce parking est la zone d'intérêt général 2, dans laquelle on ne peut faire pratiquement que des parkings : au sens de l'aménagement actuel, il est donc possible de réaliser le parking tel qu'envisagé.

## Contexte: Aménagement, PAZ



Au niveau financier, et pour répondre à la Commission financière sur la question du montant de la réalisation de ce parking, en attendant le résultat de l'étude, il l'estime à hauteur de 540'000 francs, sur la base du prix de la réalisation du Park and Ride de Corbaroche, qui dispose d'environ 144 places et qui correspond donc à la grandeur de ce qui peut être fait à cet endroit. M. BOECHAT estime impératif d'acquérir le terrain rapidement : des négociations ardues ont été nécessaires, durant plusieurs années, avec les propriétaires pour arriver à un prix de vente, correct, de 130 francs par m<sup>2</sup>, ce qui correspond à peu près à l'estimation qu'en a faite la Commission d'acquisition des immeubles de l'Etat. Dans ce cadre-là, au niveau du budget 2018, M. BOECHAT prévoit présenter un projet sur la base d'adjudications et à un prix arrêté, qui sera certainement plus bas que l'estimation de Fr. 540'000 francs, puisque la moitié du parking envisagé correspond à l'actuel parking de Pro Tennis, qui est déjà réalisé.

Au niveau du fonctionnement, tout le monde est d'accord pour dire que la surface actuelle de parking n'est pas optimale. Le futur parking sera réalisé en dur ; ni camions, ni remorques, ni caravanes ne pourront y stationner, puisqu'il est prévu d'installer des portiques à l'entrée. Il est également envisagé de poser un parcmètre, ce qui éliminera les voitures ventouse. Les surfaces actuelles seront évidemment rendues à la nature et donc à l'espace réservé au cours d'eau, aménageable en surface verte, place de jeu, place de pic-nic... M. BOECHAT conclut en résumant le choix du Conseil général: soit il accepte le message et le Conseil communal revient alors en 2017 avec un nouveau message pour construire le parking en 2018 ; soit il refuse le message et il prend le risque que le Service cantonal de l'environnement (SEn) impartisse, au plus tard en 2018, voire demain, un délai de deux mois pour éliminer le parking existant. Il cite en exemple le cas de ce poulailler, situé justement dans la zone réservée au cours d'eau,

à Marly, à propos duquel, l'année passée, le SEn a imparti à la commune ce délai de deux mois pour le faire démolir. A un moment donné, la solution, qui serait peut-être retenue par le Sen, pourrait être d'interdire tout parking au centre sportif. Selon M. BOECHAT, gouverner c'est prévoir. Il laisse donc le Conseil général décider.

En préambule, Mme Séverine LAGO précise que la Commission financière s'est penchée sur l'aspect financier dudit message, essayant tant bien que mal de laisser de côté les aspects légaux, administratifs, voire politiques de la question. Compte tenu de nos moyens financiers limités et du coût total du projet, la Commission financière propose, à la majorité, de refuser le message 16-16 relatif à l'aménagement d'un parking à Corbaroche.

***Préavis de la  
Commission financière***

Suite à son intervention lors du dernier Conseil général, M. Claude BIELMANN (MV) souhaite connaître, si possible, les discussions qui ont été menées avec l'OPAM sur le rayon de 405 mètres par rapport au problème de la patinoire qui interdisait le parking.

***Intervention de  
C. BIELMANN***

M. Jean-Marc BOECHAT a éclairci ce problème avec le SEn et le SeCA, qui ont admis et confirmé par écrit qu'il y avait une erreur de rédaction dans le PAL de 2005 : cette zone n'est pas interdite au parking, mais est réservée uniquement au parking, d'autres constructions ne sont pas possibles. Il s'avère que, selon l'OPAM, l'ordonnance pour la protection des accidents majeurs, qui a été révisée plusieurs fois depuis la construction de la patinoire, le fait que la patinoire travaille avec un système à l'ammoniaque, qui est un gaz toxique, implique que toute construction autre qu'un parking est interdite pour des raisons de sécurité dans la « zone OPAM » (en bleu), tant que le système de refroidissement de la patinoire sera le même.

***Intervention du  
Conseil communal***





M. Claude BAYS, au nom du Groupe PDC, salue le souci du Conseil communal de planifier l'entretien et le développement des infrastructures communales. Il constate que le message soumis prévoit un investissement important avec l'acquisition d'un terrain, sans détailler précisément le projet, ni les montants qui devront être investis pour réaliser le parking, avec les infrastructures qui lui seront liées. C'est également le cas pour les montants nécessaires pour la remise en état des anciennes places de stationnement, avec les réaménagements appropriés à prévoir. Au vu de la capacité financière actuelle de la Commune de Marly, il considère, avec son Groupe, que l'aménagement de ce parking ne peut être classé prioritaire.

***Intervention de  
C. BAYS***

Aussi, propose-t-il une alternative au message 16-16 du Conseil communal. Il suggère qu'un mandat d'étude pour un montant maximum de 40'000 francs soit attribué de suite pour permettre l'élaboration d'un projet complet, comprenant la calculation des besoins en places de stationnement, la construction du nouveau parking, ainsi que la remise en état des anciens parkings, le tout avec un devis précis englobant les coûts y relatifs. Conscient que des négociations ont déjà été entreprises avec les propriétaires fonciers et constatant que le prix convenu de 130 francs par m<sup>2</sup> est tout à fait admissible, il invite le Conseil communal à proposer aux propriétaires un report du transfert de propriété pour trois ans au minimum, en contractant par exemple un pacte d'emption avec paiement d'environ 10% du prix convenu, soit un montant maximum de 40'000 francs.

En conclusion, il propose formellement un investissement total maximum de 80'000 francs qui permettrait d'attribuer le mandat d'ingénieur pour 40'000 francs et d'engager la promesse d'achat pour un montant de 40'000 francs. Le Groupe PDC espère que cette proposition, allant dans le sens d'une planification cohérente des infrastructures communales, saura rassembler le soutien du Conseil général.

M. Julien D'AGOSTINI (PS) a pris connaissance de ce message et le trouve assez intéressant pour la capacité financière de la commune. Selon lui, il faut également prendre en compte les recettes envisageables avec un tel parking, recettes qu'on peut estimer au minimum à 20'000 francs par année. C'est donc également une amélioration de la capacité financière de Marly qu'on vote ce soir.

***Intervention de  
J. D'AGOSTINI***

Au sujet du parking provisoire, M. Marc ROMANENS (PLR) demande si l'endiguement actuel de la Gérine change quelque chose au parking actuel.

***Question de  
M. ROMANENS***

M. Jean-Marc BOECHAT répond que cela ne change absolument rien. L'espace réservé au cours d'eau découle d'une loi fédérale que le Canton est obligé d'appliquer, que la Gérine soit endiguée ou non. Il existe une distance par rapport au cours d'eau dans laquelle toute construction, y compris un parking, est interdite. C'est ce que le SEn nous oppose depuis 13 ans par rapport à ces parkings.

**Réponse du  
Conseil communal**

Pour revenir à la proposition déposée par le Groupe PDC, qu'il remercie de son intérêt, M. BOECHAT fait remarquer, sous l'angle de la technique financière, qu'un droit d'emption est octroyé, à sa connaissance, par un pacte définissant clairement et essentiellement le prix à payer pour le terrain. Il n'est d'ailleurs pas sûr que la propriétaire accepterait un tel pacte, à voir la dureté des négociations jusqu'ici. Si la Commune contracte un pacte d'emption, c'est la valeur totale de la transaction qui doit être portée dans les comptes, parce qu'il engage la commune, à terme, à payer ce montant au propriétaire. Personnellement, il ne voit donc pas l'avantage.

M. Eric ROMANENS indique que la zone de parcage de Corbaroche est importante pour la commune de Marly, mais aussi pour les gens qui transitent par Marly et qui s'arrêtent dans ces endroits sympathiques de la zone sportive du stade de la Gérine. Il insiste sur l'épisode du poulailler illégal rapporté par son collègue et sur le délai court (2 mois) imposé par le SEn pour sa démolition. La protection civile avait dû être sollicitée pour réaliser cette démolition. Il se peut qu'il arrive exactement la même chose avec ce parking. M. ROMANENS demande à chacun de prendre ses responsabilités.

**Intervention du  
Conseil communal**

M. Claude BIELMANN (MV) rappelle qu'il avait proposé, lors des deux dernières séances, que la commune ait une politique foncière active pour l'acquisition de terrains. En se référant par exemple à la vente de la ferme du Port, M. BIELMANN aimerait savoir s'il y a la possibilité d'affecter ce montant pour acheter le terrain destiné aux parkings.

**Question de  
C. BIELMANN**

M. Jean-Pierre OERTIG répond que le Conseil communal a réfléchi sur la suggestion de M. BIELMANN, sachant que, pour l'instant, il n'y a pas de réel de capital pour la démarrer.

**Réponse du  
Conseil communal**

Par rapport à la vente de la ferme du Port, qui ne figure pas au budget, car le Service des finances doit vérifier si cet objet est complètement amorti ou non, ce qui n'est pas simple à déterminer : cela définira le montant à inscrire au bilan. Dans les comptes 2017, il y aura donc bien un produit extraordinaire, mais on n'en connaît pas encore le montant. M. OERTIG,

avec le Conseil communal, a prévu d'affecter ce produit à un compte de politique foncière active.

M. Claude BAYS (PDC) relève, à l'intention de M. BOECHAT, que par définition un pacte d'emption est un droit, mais non une obligation d'achat, alors que ce que décrit M. BOECHAT correspond plutôt à une promesse d'achat.

***Intervention de  
C. BAYS***

M. Jean-Marc BOECHAT, par expérience personnelle, connaît bien la définition du pacte d'emption : il sait que le montant est l'élément important. Dans le cas présent, le prix de vente de 130 francs par m<sup>2</sup> a été obtenu à force de longues négociations, puisque le prix de départ se montait à 280 francs du mètre carré. On peut, à son avis, tenter le pacte d'emption ; en cas de refus de la propriétaire cependant, il faudra assumer de se retrouver au niveau zéro. Pour ce qui est des recettes qu'engendrerait ce parking, M. BOECHAT répète qu'on peut les estimer à 20'000 à 30'000 francs par année.

***Intervention du  
Conseil communal***

Vues les explications complémentaires données, M. Claude BIELMANN (MV) demande une interruption de séance pour en discuter.

***Intervention de  
C. BIELMANN***

**Mme Line WIDMER-COMMENT rappelle qu'elle dispose, à ce stade, de deux propositions, l'une du Conseil communal et la seconde du Groupe PDC. Elle décide d'une interruption de séance de 5 minutes.**

***Intervention de la  
Présidente***

La Présidente prend note que le Groupe PDC, par M. Claude BAYS, maintient sa proposition qui consiste en un investissement total maximum de 80'000 francs qui permettrait d'attribuer le mandat d'ingénieur pour 40'000 francs et d'engager la signature d'un pacte d'emption pour 40'000 francs.

***Question de la  
Présidente***

**Au vote, le message 16-16, relatif à l'aménagement d'un parking à Corbaroche (mandat d'étude + acquisition du terrain), tel que présenté par le Conseil communal, est refusé à une majorité évidente.**

***Décision***

**La proposition, déposée par le Groupe PDC, de modification de ce message 16-16, consistant en un investissement total maximum de 80'000 francs, qui permettrait d'attribuer le mandat d'ingénieur pour 40'000 francs et d'engager la signature d'un pacte d'emption pour 40'000 francs, est refusée par 23 voix contre 22, et 3 abstentions.**

***Décision***

**Message 17-16 – Remplacement du véhicule « PONY »**

***Intervention de la  
Présidente***

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

M. Maurice HORNER rappelle que le véhicule polyvalent Pony est utilisé depuis 12 ans pour 3 activités bien spécifiques : l'utilisation principale est le

***Intervention du  
Conseil communal***



balayage des routes et trottoirs, utilisation pour le transport d'eau et, en hiver, utilisation pour le déneigement et salage des routes et trottoirs.

Le message qui est proposé a pour but de maintenir ces différents services en fonction du développement futur de la commune. Pour ce faire, l'objectif est l'acquisition d'une balayeuse automotrice articulée, d'un tracteur que l'on équipe d'une lame à neige et d'une saleuse, et d'un agrégat pour le transport d'eau. Ce nouvel équipement permet le lavage de surface avec un potentiel de pression de l'ordre de 125 atü. En plus, cet agrégat permet de lutter d'une façon efficace et écologique contre les mauvaises herbes par un désherbage thermique. M. HORNER précise que ce message est soutenu par la Commission de l'édilité à l'unanimité.

Mme Séverine LAGO informe que la Commission financière regrette le manque d'informations chiffrées sur les coûts de réparation et de fonctionnement actuels des engins utilisés actuellement. Par l'achat et remplacement des machines proposées dans l'option 2, est-ce que ces investissements lui permettront de diminuer ses coûts de fonctionnement et de quels montants parle-t-on approximativement ?

En outre, la Commission a de la peine à comprendre les inter-relations entre les machines proposées, les dépendances et les priorités. Elle a le sentiment de se voir proposer un package tout compris, certainement intéressant fonctionnellement, mais peu transparent financièrement.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise, à majorité, de refuser le message 17-16 relatif à l'achat d'engins d'entretien.

**La Présidente passe au vote le message 17-16, relatif au remplacement du véhicule « PONY », qui est accepté à la majorité évidente. La dépense de 260'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

***Préavis de la  
Commission financière***

***Décision***

**Message 18-16 – Remplacement d'anciennes conduites**

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi.

La Commission financière préavise, à l'unanimité, l'acceptation de ce message 18-16 relatif au remplacement d'anciennes conduites, selon Mme Séverine LAGO.

***Intervention de la  
Présidente***

***Préavis de la  
Commission financière***

**Au vote, le message 18-16, relatif au remplacement d'anciennes conduites, est accepté à l'unanimité. La dépense de 100'000 francs est donc autorisée (financée par les réserves).**

***Décision***

**Message 19-16 – Remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route des Ecoles** *Intervention de la Présidente*

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi.

La Commission financière préavise, à l'unanimité, l'acceptation de ce message 19-16 relatif au remplacement de la conduite de distribution d'eau à la Route des Ecoles. *Préavis de la Commission financière*

**La Présidente passe au vote le message 19-16, relatif au remplacement d'une conduite de distribution d'eau à la Route des Ecoles, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 90'000 francs est donc autorisée (financée par la taxe de raccordement).** *Décision*

**Message 20-16 – Extension du réseau de distribution d'eau et de défense incendie, article 170 RF Marly, Route de Chésalles** *Intervention de la Présidente*

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi.

Mme Séverine LAGO indique que la Commission financière préavise, à l'unanimité, l'acceptation de ce message 20-16 relatif à l'extension du réseau de distribution d'eau et de défense incendie à la Route de Chésalles. *Préavis de la Commission financière*

**Au vote, le message 20-16, relatif à l'extension du réseau de distribution d'eau et de défense incendie, article 170 RF Marly, Route de Chésalles, est accepté à l'unanimité. La dépense de 20'000 francs est donc autorisée (financée par la taxe de raccordement).** *Décision*

**Message 21-16 – Remplacement et mise en séparatif d'un collecteur à la Route du Centre : étape 4, Impasse du Nouveau-Marché-Route des Ecoles** *Intervention de la Présidente*

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi.

La Commission financière préavise, à l'unanimité, l'acceptation de ce message 21-16 relatif au remplacement et à la mise en séparatif d'un collecteur à la route du Centre. *Préavis de la Commission financière*

**La Présidente passe au vote le message 21-16, relatif au remplacement et mise en séparatif d'un collecteur à la Route du Centre : étape 4, Impasse du Nouveau-Marché-Route des Ecoles, qui est accepté à la majorité évidente. La dépense de 1'300'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.** *Décision*

**Message 22-16 – Mandat d'étude pour la mise en séparatif d'un collecteur au Chemin des Epinettes** *Intervention de la Présidente*

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi.

Mme Séverine LAGO annonce que la Commission financière préavise, à l'unanimité, l'acceptation de ce message 22-16 relatif à la mise en séparatif d'un collecteur au Chemin des Epinettes. *Préavis de la Commission financière*

**Au vote, le message 22-16, relatif au mandat d'étude pour la mise en séparatif d'un collecteur au Chemin des Epinettes, est accepté à l'unanimité. La dépense de 10'000 francs est donc autorisée (financée par la taxe de raccordement).** *Décision*

**Message 23-16 – Construction d'un collecteur séparatif entre le Chemin de la Combetta et la Route de la Grangette** *Intervention de la Présidente*

Mme Line WIDMER-COMMENT constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi.

La Commission financière préavise, à l'unanimité, l'acceptation de ce message 23-16 relatif à la construction d'un collecteur séparatif entre le Chemin de la Combetta et la Route de la Grangette. *Préavis de la Commission financière*

**La Présidente passe au vote le message 23-16, relatif à la construction d'un collecteur séparatif entre le Chemin de la Combetta et la Route de la Grangette, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 70'000 francs est donc autorisée (financée par la taxe de raccordement).** *Décision*

➤ ***Examen et adoption du budget des investissements 2017*** *Intervention de la Présidente*

La Présidente constate que les éléments passe en revue le budget des investissements 2017, page 31 à 41. Aucune remarque n'est formulée

➤ ***Adoption du budget des investissements***

**Au vote, le budget des investissements 2017, avec les modifications apportées au message 12-16, le refus du message 13-16 et le refus du message 16-16, est accepté à l'unanimité.** *Décision*

➤ **Vote d'ensemble des deux budgets (fonctionnement et investissements)**

**Au vote d'ensemble final, selon le message 08-16, soit le budget de fonctionnement et le budget d'investissements (y compris les modifications apportées), sont acceptés à l'unanimité.** *Décision*

**4. Election au Bureau du Conseil général (scrutateur-suppléant)** *Intervention de la Présidente*

La Présidente explique que, suite au départ de Mme Aude SALLIN, il est nécessaire d'élire un scrutateur-suppléant. Elle passe la parole au Groupe PDC.

M. Claude BAYS (PDC) présente la candidature de M. Bertrand EMMENEGGER, 40 ans, célibataire. Après un apprentissage de mécanicien-électricien, M. EMMENEGGER a obtenu un diplôme d'ingénieur en mécanique. Actuellement, il travaille chez Sofraver à Avry-sur-Matran. M. EMMENEGGER est actif dans la société de tir de Marly et, en qualité de saxophoniste, au sein de la Landwehr de Fribourg. Le Groupe PDC remercie de soutenir cette candidature.

***Intervention de  
C. BAYS***

Comme aucune autre candidature n'est annoncée, et en vertu de la nouvelle loi, M. Bertrand EMMENEGGER est élu tacitement en qualité de scrutateur-suppléant.

***Résultats***

L'assemblée félicite le nouvel élu.

## **5. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours**

### **– Fonctionnement des rickshaws**

M. Jean-Pierre HELBLING fait part des réflexions que le Conseil communal mène actuellement sur le fonctionnement des rickshaws. Les deux rickshaws actuellement en service, l'un aux couleurs de la Banque Raiffeisen et le second à celles de la Mobilière, coûtent environ 18'500 francs de location par année. Après avoir conclu un contrat de leasing pour une voiture électrique, en remplacement d'un rickshaw, le Conseil communal a renégocié le prix de location du second rickshaw avec la société Rikscha Taxi, à un prix de location légèrement inférieur à celui du contrat de leasing. M. HELBLING explique encore que, durant les six premiers mois de l'année, le Conseil communal décidera s'il y a lieu de maintenir deux véhicules pour ce service ou si la demande peut être couverte par la seule voiture électrique. Cette dernière circulera dès le 1<sup>er</sup> mars 2017. Le contrat de leasing a été conclu pour trois ans. M. HELBLING indique que ce service est très prisé par les personnes âgées. Des réservations sont faites de semaine en semaine, régulièrement, pour transporter ces personnes dans les centres commerciaux notamment. M. HELBLING fera le point en début d'année, dans l'esprit de conserver ce service à moindre coût.

***Intervention du  
Conseil communal***

### **– Aménagements divers**

Le 29 novembre dernier, M. Jean-Marc BOECHAT indique que la commune a déposé, le 29 novembre dernier, pour enquête préalable, la révision partielle du PAL et les deux PAD (plan d'aménagement de détail) qui correspondent au Parc des Falaises et au MIC. La suite de la procédure est donc une enquête préalable qui concerne essentiellement les mandataires,

***Intervention du  
Conseil communal***

la commune et le Service des constructions. Au retour de cette enquête préalable, qui devrait durer environ 4 à 6 mois, la commune pourra faire les corrections sur ces projets sur la base des préavis des différents services. Des informations générales seront données régulièrement sur ces projets.

– **Informatique scolaire**

***Intervention du  
Conseil communal***

Mme Françoise SAVARY rappelle que le Conseil général a voté le 5 décembre 2012 un message relatif au renouvellement du parc informatique scolaire, pour un montant de 575'000 francs, répartis sur 4 exercices comme suit : 145'000 francs en 2013, 140'000 francs en 2014, 150'000 francs en 2016 et 140'000 francs en 2017.

Les coûts de l'équipement informatique du nouveau bâtiment scolaire de Grand-Pré ont été quant à eux intégrés au devis de construction.

Comme chaque année, Mme SAVARY communique quelques informations relatives aux investissements de l'année, donc pour 2016:



**A Cité**

- travaux de mise à jour de la couverture WiFi du bâtiment
- acquisition de 5 portables par classe, respectivement des iPad pour les petits degrés.

**A Grand-Pré**

- équipement de projections pour les classes du pavillon 3 (actuellement en rénovation), soit 4 tableaux avec beamer et visualiseur (acquisition et installation en cours),
- ainsi que du petit matériel divers pour les deux centres scolaires, comme par exemple des câbles pour lecteurs CD, des adaptateurs en réserve, etc... et enfin, les honoraires du coordinateur informatique pour tout ce qui touche à ces investissements.

La dépense 2016 est de 87'640 francs à ce jour. Nous estimons à quelque 25'000 francs le solde des factures à recevoir encore, ce qui donne le décompte ci-dessous :

Tranche 2016	+ Fr. 150'000.-
Solde des exercices précédents	+ Fr. 29'320.-
Dépenses au 29.11.16	- Fr. 87'640.-
Estimation des factures à venir	- Fr. 25'000.-
Solde présumé à fin 2016	+ Fr. 66'680.-

En additionnant la dernière tranche de 2017, soit 140'000 francs, et le solde présumé 2016, il reste à ce stade grosso modo Frs 200'000.- sur l'enveloppe globale de Frs 575'000.-. Ceci s'explique par les raisons suivantes :

- par mesure d'économie, nous avons décidé de mettre 5 ordinateurs par classe au lieu de 6 ;
- nous avons renoncé aux appareils photos et caméras, les iPad offrant ce type de fonctionnalité ;
- le corps enseignant a été équipé de MacBook Air en lieu et place de MacBook Pro ;
- nous n'avons pas opté pour les tableaux interactifs ;
- entre l'établissement du budget et les acquisitions effectives, les coûts des produits ont baissé, notamment celui des MacBook Air ;
- regrouper les investissements pour Grand-Pré et Cité en 2015 nous a permis d'obtenir de très bons rabais de quantité.

Mme SAVARY est satisfaite de constater que les 2 centres scolaires répondent aux normes en matière d'équipement multimédia, car en 2012 cela n'avait pas été facile de démontrer la nécessité de renouveler l'équipement informatique de nos écoles. Depuis, les choses ont évolué et Mme SAVARY pense que cela serait plus facile actuellement.

En l'état actuel, le parc informatique est à jour, sous réserve de quelques ajustements de minime importance. Il n'y a pas d'investissement majeur prévu en 2017, voire en 2018, mais il faut garder à l'esprit que nos premiers portables ont déjà 3 ans, et que l'enseignement, tout comme la technologie en question, sont des domaines en perpétuelle mutation.

Lors d'une décision votée en 2012, M. Sylvain Grandjean (PS) se souvient de discussions sur l'installation de tableaux interactifs dans les classes. A-t-on renoncé à cette installation ?

**Question de  
S. GRANDJEAN**

Mme Françoise SAVARY répond qu'après plus d'une année de test dans deux classes pilotes, on a constaté qu'une telle installation n'était pas satisfaisante et qu'on y a renoncé.

**Réponse du  
Conseil communal**

– **Coût du FC Marly**

**Intervention du  
Conseil communal**

Pour répondre à la demande de M. Claude BIELMANN, M. Eric ROMANENS a établi les coûts que représente le FC Marly pour la commune de Marly. Il précise que de nombreux clubs ou sociétés profitent de l'ensemble des installations du stade de la Gérine, à savoir :

- les écoles primaires et le CO,
- le Club Athlétique,
- l'EHPJT en été,
- Marly-Bike,
- Jeunesse et sport cantonal pour des cours réguliers,
- une équipe de journalistes , le tournoi Impressum,
- la Coupe Crédit Suisse,
- les arbitres fribourgeois,
- divers cours et autres organisés par l'AFF,
- l'armée lorsqu'elle est stationnée à la STPA et certainement encore d'autres.

Dans ce sens, il n'a pas été facile de sortir les chiffres qui concernaient seulement le FC Marly. Ces chiffres, qui sont des projections, validés par le Conseil communal, sont les suivants :

Nature du travail, prestation ou montant financier	Montant total	%	Montant extrapolé pour le FC Marly
Electricité (sans les projecteurs, facturés direct. au FC)	4'100.00	40%	1'640.00
Eau et assainissement	7'200.00	40%	2'880.00
Chauffage	18'400.00	40%	7'360.00
Matériel de nettoyage et de conciergerie	3'000.00	30%	1'000.00
Entretien, rénovation	10'000.00	20%	2'000.00
Salaire aide concierge ou auxiliaire de nettoyage	24'000.00	40%	9'600.00
Tonte des terrains	21'570.00	40%	8'680.00
Entretiens extérieurs	11'505.00	40%	4'602.00
Tracteur	17'975.00	40%	7'190.00
Taxe de traitement du gazon	14'076.00	40%	5'630.00
Entretien des installations sportives extérieurs, rénov.	42'000.00	10%	4'200.00
Utilisation halle de gym de décembre à mars 162 h	3'078.00	100%	3'078.00
Participation aux frais d'éclairage	2'000.00	100%	2'000.00
Subvention directe via CSM	2'350.00	100%	2'350.00
Subvention extraordinaire	500.00	100%	500.00
	181'754.00	35%	62'710.00
Coût par membre du club	350 membres	env.	180.00



Pour terminer, M. ROMANENS indique que la question de M. BIELMANN concernant le FC Marly a mobilisé du personnel communal, lui y compris, durant à peu près quatre jours complets.

M. Claude BIELMANN (MV) remercie M. ROMANENS pour l'établissement de ce tableau, qui permet ainsi de disposer de comptes clairs.

*Intervention de  
C. BIELMANN*

M. Eric ROMANENS, après avoir précisé que c'est un montant global de 21'000 francs qui est versé au Club sportif, explique que ce dernier répartit ce montant par club en tenant compte du nombre de jeunes et de juniors.

*Intervention du  
Conseil communal*

Cette répartition est la suivante :

Décompte des subventions 2015- 2016								
(selon article 2 du Règlement pour l'attribution des subventions aux sociétés sportives affiliées au CSM)								
Détermination du montant octroyé par jeune								
Montant à disposition					22'000.00			
Forfait par société = 350.00 x 20					7'350.00			
Solde intermédiaire					14'650.00			
Total 1083 jeunes = subvention suppl. par jeune					13.53			
Club	Forfait de base	Nombre de jeunes	montant par jeune	Indemnité "jeunes"	Total intermédiaire	Cotisation	Total final	Arrondi - à verser
Badminton Club	350.00	17	13.53	229.96	579.96	50.00	529.96	529.95
Club Athlétique	350.00	55	13.53	744.00	1'094.00	50.00	1'044.00	1'044.00
Tennis de table Marly	350.00	6	13.53	81.16	431.16	50.00	381.16	381.15
Culture Physique Dames	350.00	0	13.53	0.00	350.00	50.00	300.00	300.00
Culture Physique Hommes	350.00	0	13.53	0.00	350.00	50.00	300.00	300.00
Dames du Lundi	350.00	0	13.53	0.00	350.00	50.00	300.00	300.00
EHP Jean Tinguely	350.00	90	13.53	1'217.45	1'567.45	50.00	1'517.45	1'517.45
FC Marly	350.00	185	13.53	2'602.54	2'852.54	50.00	2'802.54	2'802.55
Floorball Marly	350.00	0	13.53	0.00	350.00	50.00	300.00	300.00
Judo Club	350.00	187	13.53	2'529.59	2'879.59	50.00	2'829.59	2'829.60
Marly-Basket (liste manque)	350.00	66	13.53	892.80	1'242.80	50.00	1'192.80	1'192.80
Marly-Bike	350.00	83	13.53	1'122.76	1'472.76	50.00	1'422.76	1'422.75
Marly-Natation	350.00	82	13.53	1'109.23	1'459.23	50.00	1'409.23	1'409.25
Patinage artistique	350.00	35	13.53	473.45	823.45	50.00	773.45	773.45
Procap Sport Marly	350.00	13	13.53	175.85	525.85	50.00	475.85	475.85
Ski Club Marly	350.00	0	13.53	0.00	350.00	50.00	300.00	300.00
Société de gymnastique	350.00	125	13.53	1'690.90	2'040.90	50.00	1'990.90	1'990.90
Société de tir	350.00	18	13.53	243.49	593.49	50.00	543.49	543.50
Tennis Club Marly	350.00	82	13.53	1'109.23	1'459.23	50.00	1'409.23	1'409.23
ILBC Smile	350.00	37	13.53	500.51	850.51	50.00	800.51	800.50
ILFOSUB	350.00	2	13.53	27.05	377.05	50.00	327.05	327.05
<b>Total</b>	<b>7'350.00</b>	<b>1083</b>		<b>14'650.00</b>	<b>22'000.00</b>	<b>1'050.00</b>	<b>20'950.00</b>	<b>20'950.00</b>
Jean-François Emmenegger, 08.10.2016								

**6. Divers**

– **Nouvel accès**

M. Claude BIELMANN (MV) indique qu'il a emprunté ce soir le nouvel accès du chemin de Messidor à l'école de Grand-Pré. Il souhaite savoir si cet accès est un chemin provisoire ou un déplacement de servitude ?

*Question de  
C. BIELMANN*

M. Jean-Marc BOECHAT répond qu'une servitude existait bien sur le terrain (un champ) où passe ce nouveau chemin. Un report de cette très ancienne servitude a été négociée avec l'agriculteur propriétaire du terrain, servitude qui ne servait à rien là où elle était : elle a été déplacée à l'endroit où les élèves traversent « naturellement ». Selon M. BOECHAT, ce chemin

est probablement, vraisemblablement et totalement définitif. Il a été conçu de manière à ce qu'il ressemble à un chemin vicinal pour éviter de bétonner à tort et à travers.

– **Événement important**

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Eric ROMANENS rappelle que les 28, 29 et 30 décembre aura lieu à la patinoire Jean Tinguely le 22<sup>ème</sup> Mémorial Jean-Tinguely, tournoi de hockey sur glace pour picolos et moskitos, des enfants âgés de 8 à 12 ans. Cette année, des équipes russes, françaises et italiennes rejoindront les habituels Suisses qui participent à ce tournoi. Si tout s'annonce assez bien, M. ROMANENS relève une petite ombre au tableau : son collègue Jean-Pierre OERTIG, également président du FC Marly, est en charge de la subsistance pour ce tournoi, ce qui représente entre 1'200 et 1'400 repas pendant trois jours ; il est à la recherche de monde pour la cuisine. Si les membres du Conseil général sont intéressés, que l'âme sportive est toujours là et qu'ils ont envie de soutenir les enfants qui viennent à Marly passer du bon temps sur notre glace, ils peuvent sans autre prendre contact avec M. OERTIG. M. ROMANENS précise encore que la partie officielle aura lieu le 28 décembre, dès 17h30, après la remise des prix des picolos. Les membres du Conseil général sont bien entendus cordialement invités à y participer.

– **Tir des Conseillers**

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Eric ROMANENS annonce le résultat du tir des Conseillers 2016.

10<sup>e</sup> rang : M. Jean-Pierre HELBLING

9<sup>e</sup> rang : M. Rashed KHAN

8<sup>e</sup> rang : M. Jean-Luc HUMBERT

7<sup>e</sup> rang : Mme Daniela SCHELLENBERG

6<sup>e</sup> rang : M. Alexandre BRODARD

5<sup>e</sup> rang : M. Walter SCHOOP

4<sup>e</sup> rang : M. Julien D'AGOSTINI

3<sup>e</sup> rang : M. Bertrand SPÄTH

2<sup>e</sup> rang et 1<sup>ère</sup> dame : Mme Claudia CLEMENT (91 points)

1<sup>er</sup> rang : M. Jean-Marc BOECHAT (93 points).

M. ROMANENS souhaite à chacune et chacun de belles fêtes de fin d'année.

Au terme de cette année 2016, M. Jean-Pierre HELBLING transmet ses remerciements à tous les membres du Conseil général, aux membres des différentes commissions, à M. Luc MONTELEONE, Secrétaire général, à Mme Isabelle HEMMER, adjointe, à Mme Martine BOZIER, membre du Secrétariat général, ainsi qu'à tout le personnel communal pour le travail

***Intervention du  
Conseil communal***

accompli durant l'année écoulée. Merci aussi aux représentants de la presse et aux citoyennes et citoyens qui nous font l'honneur de participer aux séances du Conseil général. Il remercie également ses collègues du Conseil communal qui ont œuvré dans un esprit de collégialité, dans l'intérêt de toute la population de la commune. M. HELBLING adresse à chacune et chacun, ainsi qu'à leurs familles, ses vœux les meilleurs pour une belle fête de Noël et une excellente nouvelle Année 2017 qui, il l'espère, comblera leurs désirs, qu'ils soient professionnels ou familiaux. Pour terminer cette année, M. HELBLING a le plaisir d'inviter l'assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié au terme de cette séance.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente, Mme Line WIDMER-COMMENT, remercie le Conseil général pour son écoute et sa participation active. Elle est contente de pouvoir offrir un congé le mercredi soir prochain. Elle souhaite à chacun de bonnes fêtes et présente ses vœux les meilleurs pour l'année 2017. ***Intervention de la Présidente***

La Présidente clôt la séance à 22h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Line WIDMER-COMMENT

Luc MONTELEONE